

Le 5 janvier 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 5 janvier 2016
à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

Étaient présents : Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire
 Madame Micheline Racine, mairesse suppléante et conseillère,
 poste numéro 1
 Monsieur Michel Demers, conseiller, poste numéro 2
 Monsieur Ghislain Privé, conseiller au poste numéro 3
 Monsieur Yvon Blanchard, conseiller, poste numéro 5
 Monsieur Michel Côté, conseiller, poste numéro 6

Était absent: Monsieur Robert Blanchard, conseiller, poste numéro 4

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
 Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h30, le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove déclare la séance ouverte.
Monsieur Dalle-Vedove souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle et fait lecture d'une réflexion inspirante.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

001-01-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé
Appuyé par : Madame Micheline Racine
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015

002-01-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015

Sur la proposition de : Monsieur Yvon Blanchard
Appuyé par : Monsieur Michel Côté
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015**

003-01-2016

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2015**

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

5. CORRESPONDANCE

5.1 MRC D'Acton:

5.2 R.I.A.M. :Gérer les cendres pour éviter un incendie;

5.3 M.D.D.E.L.C.C. ;Lettre du ministre monsieur David Hertel ;

5.4 M.A.M.R.O.T. correspondance concernant la TECQ 2014-2018

6 AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire, fait lecture de son rapport :

Compte-rendu du maire

Pour la période du 9 décembre 2015 au 5 janvier 2016

1. Mercredi le 9 décembre, participé à la rencontre de travail de la MRC suivie de la séance régulière.
2. Samedi le 12 décembre, participé à la collecte pour la Guignolée 2015 avec les bénévoles du comité d'entraide de Béthanie.
3. Lundi le 14 décembre, rencontre hebdomadaire avec le directeur général M. Désilets, suivi des dossiers.
4. Mardi le 15 décembre, présidé la séance spéciale du budget 2016.
5. Mercredi le 16 décembre, assisté à la réunion du conseil d'administration de la R.I.A.M.
6. Vendredi le 18 décembre, participé à la réunion pour le projet du «centre multifonctionnel» du Comité des loisirs pour la subvention du Pacte rural.
7. Lundi le 21 décembre, rencontre hebdomadaire avec le directeur général M. Désilets; suivi des dossiers.
8. Lundi le 4 janvier 2016, participé à la réunion de la commission administrative mensuelle.

Notes personnelles du maire Boniface Dalle-Vedove

Le 5 janvier 2016

6.2 OFFRE DE SERVICE AVOCAT MONTY SYLVESTRE;

004-01-2016 OFFRE DE SERVICE AVOCAT MONTY SYLVESTRE;

ATTENDU QUE la municipalité désire être associée à une firme d'avocat pour ces services professionnels de conseillers juridiques pour l'année 2016 ;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie autorise le maire et le directeur général à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre de service soumis le 4 janvier 2016

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de décembre 2015.

005-01-2016 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine

Appuyé par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de décembre 2015 totalisant 35 973.28

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

006-01-2016 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Madame Micheline Racine

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés :

nom	description	montant	Total
Groupe CCL	fourn.de bureau	140,57	140,57
RÉGIE INTER.	Contrat APO 2010-06 RD	874,39	
D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	Contrat APO 2010-06 MR	276,44	
	Contrat APO 2010-06 MO	236,82	1 387,65
FONDS D'INFORM.SUR TERRITOIRE	Avis de mutation	4,00	4,00
VISA DESJARDINS	Achat ordi	1 276,29	1 276,29
Groupe Environex	Analyse d'eau nov.	86,81	
	Analyse d'eau déc.	80,48	167,29
PENSÉE DE BAGOT (LA)	Souhaits temps des fêtes	91,98	91,98
GILBERT, CHRISTIAN	Configuration ordi	159,87	159,87
PAPETERIE ATLAS	Achat classeur archive	644,11	644,11
BONIFACE DALLE-VEDOVE	frais déplacement	21,60	21,60
Paul Lussier	frais déplacement	67,95	
	frais déplacement	32,85	
	fr.déplac.+3 ouverture de salle	117,90	

	fr.déplac.+2 ouverture de salle	71,85	290,55
SURPLUS MALOUIN INC.	scellant pour fenêtre	22,38	22,38
MICHEL DEMERS	remboursement loc.salle	100,00	100,00
GÉNÉRATRICE DRUMMOND	entretien génératrice	439,20	439,20
THOMAS YVON	frais déplacement	13,05	
	frais déplacement	21,60	
	frais déplacement	6,30	40,95
PÉTROLES COULOMBE & FILS INC.	huile à chauffage	1 119,43	
	huile à chauffage	820,52	1 939,95
CAROLINE DUBOIS	fr.déplac.+ fr.de poste	69,92	
	fr.déplac.+ fr.de poste	64,68	
	fr.déplac.+ fr.de poste	11,97	146,57
Les Publications municipales	Écho Béthanie Hiver 2015	678,35	
	Écho Spécial Budget	373,67	1 052,02
Fernando Lagacé Électrique	réparer lumière coin 3e Rang	227,75	227,75
CENTRE DE BÉNÉVOLAT AV	Cuisine Collective Décembre	155,75	155,75
MUN.VILLAGE DE ROXTON FALLS	Premier répondants	134,06	134,06
			8 442,54

ADOPTÉE

7.3 RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS

7.3.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 31 décembre 2015 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation), laquelle démontre un solde aux livres de 173 270.01 \$.

7.3.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 31 décembre 2015 lequel démontre des revenus de 557 189.35 \$ et des dépenses de fonctionnement de 489 251.80 \$.

7.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX 2016

007-01-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX 2016

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame Micheline Racine lors de la séance du 10 novembre 2015;

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte le règlement numéro 233-16 fixant les taux de taxes et les tarifs des compensations pour services municipaux de la municipalité de Béthanie pour l'exercice financier 2016 et ordonne, décrète et statue ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 233-16 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Les taux de taxes et les tarifs énumérés aux articles 3 à 6 inclusivement du présent règlement sont imposés et prélevés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

Article 3 - Taxes générales

Des taxes générales sont, par les présentes, imposées et seront prélevées sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, au taux de **0,7561 \$** du 100\$ d'évaluation, pour couvrir l'ensemble des dépenses non spécifiques.

Article 4 – Compensation – Sûreté du Québec

Le tarif annuel pour couvrir la facture du Gouvernement du Québec pour les services de la Sûreté du Québec est fixé à **220,13 \$** par unité résidentielle ou logement d'habitation, par unité commerciale et par unité résidentielle ou logement d'habitation identifié comme chalet ;.

Article 5: Compensation - matières résiduelles

Les tarifs annuels pour la cueillette et le traitement des matières résiduelles (déchets, matières recyclables et matières organiques) sont fixés à :

- **164,77 \$** par unité résidentielle ou logement d'habitation;
- **164,77 \$** par unité commerciale ;
- **119,15 \$** par unité résidentielle ou logement d'habitation identifié comme chalet.

Article 6: Compensation – vidange des installations septiques

Les tarifs annuels pour la vidange des installations septiques sont fixés à :

- **75 \$** par unité résidentielle ou logement d'habitation;
- **75 \$** par unité commerciale ;
- **37,50 \$** par unité résidentielle ou logement d'habitation identifié comme chalet;

Un montant supplémentaire de **72,67 \$** est imposé pour une vidange d'installation septique hors-saison soit entre le 16 novembre et le 14 avril;

Un montant de **50 \$** est imposé pour la compensation d'un déplacement inutile lors d'une vidange de l'installation septique.

Article 7 - Paiements de taxes - nombre de versements

Les taxes foncières doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte leur total est égal ou supérieur au montant fixé par le règlement pris en vertu du paragraphe 4^e de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale (300\$), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements.

En vertu de l'article 252 de la Loi précitée, le Conseil décrète que le débiteur pourra faire trois versements égaux pour le paiement de la facture annuelle régulière, soit les 17 mars, 16 juin, et 15 septembre 2016, à l'exception des ajustements; dans ce dernier cas, le paiement est dû au trente-et-unième jour de la facturation.

Article 8- Paiement exigible

En conformité avec l'alinéa 3 de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu à l'alinéa 2 de l'article 252 de ladite Loi, seul le versement dû devient exigible.

Article 9 - Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde exigible porte intérêt au taux annuel de 15%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 10 - Frais d'administration

Des frais d'administration de **20\$** sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 11 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi et prend effet le 1^{er} janvier 2016.

LECTURE FAITE.

ADOPTÉ ce 5 janvier 2016

Boniface Dalle-Vedove, Maire

Robert Désilets
Secrétaire-trésorier et directeur général

ADOPTÉE

7.5 ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

008-01-2016 ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

ATTENDU QUE le contrat du directeur général prévoit une clause pour apporter des modifications à ces conditions de travail ;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les modifications au contrat de travail entre la municipalité de Béthanie et le directeur général monsieur Robert Désilets tel que décrit à l'addenda:

QUE le Conseil de la municipalité autorise le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove à signer pour et au nom de la municipalité l'addenda au contrat de travail du directeur général ;

ADOPTÉE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du service de premiers répondants pour la période de décembre 2015

9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 SUIVI DES DOSSIERS DE CONFORMITÉ D'INSTALLATIONS SEPTIQUES;

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le rapport sur l'état de la situation des installations septiques non conforme

9.2 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS ;

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, délégué de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, présente son rapport.

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ;

10.1 RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;

11 LOISIRS ET CULTURE;

11.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Michel Côté présente son rapport
Monsieur le maire Boniface Dalle-Vedove mentionne que c'est le 50^e
anniversaire du comité des loisirs de Béthanie en 2016.

11.2 DEMANDE D'APPUI AU COMITÉ DES LOISIRS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL ;

009-01-2016

DEMANDE D'APPUI AU COMITÉ DES LOISIRS DE BÉTHANIE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL ;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Béthanie a déposé un projet dans le cadre du
Pacte rural local de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE le projet consiste en la construction d'un Centre multifonctionnel en
plusieurs phases ;

ATTENDU QUE la phase 2 de ce projet concerne l'aménagement de la patinoire, soit la
surface ainsi que les bandes ;

ATTENDU QUE le coût total prévu est d'environ 65 000 \$ et que la demande au Pacte
rural local s'élève à 23 665 \$, pour une contribution de l'organisme promoteur à hauteur
de 10% de la valeur du projet ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a prévu d'investir un montant de 10 000 \$
dans le projet de centre multifonctionnel ;

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé
Appuyé par : Monsieur Michel Côté
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie appuie le projet de Centre
multifonctionnel proposé par le Comité des loisirs de Béthanie dans le cadre du Pacte
rural local ;

QUE le conseil accepte également de verser la somme de 10 000 \$ à titre de
contribution, conditionnellement à l'acceptation du projet au pacte rural ;

ADOPTÉE

12 AUTRE INFORMATION;

13 PÉRIODE DE QUESTIONS;

14 **LEVÉE DE LA SÉANCE;**

010-01-2016 LEVÉE

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 20h00

ADOPTÉE

Adopté ce 9 février 2016

Robert Désilets,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Boniface Dalle-Vedove,
Maire